

Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 160 Date de création 27 January 2015 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société**a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette**

Tradenames: FireMaster MicroWrap, Kaoseal AHR Blue

b - Identification du produit

Acide silicique, sel de lithium, solution à 23 % dans l'eau

c - Utilisation du produit

Revêtement liquide pour produits réfractaires

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers**a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200**

En raison d'un pH élevé plus proche de l'indicateur de seuil fixé par l'annexe A de la Norme de communication des dangers (29CFR 1910.1200) de l'OSHA aux États-Unis, nous avons classé ce produit en tant qu'irritant cutané et oculaire de catégorie 2.

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200**Pictogrammes de danger****Mentions de danger**

Provoque une légère irritation cutanée

Provoque une irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer une irritation temporaire des yeux, de la peau et des voies respiratoires exposés.

Mises en garde

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

En cas d'inquiétudes relatives à une exposition, consulter un médecin

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

En cas d'urgence

Transparent à opalescent, incolore, inodore, liquide. Provoque une irritation oculaire modérée, une irritation cutanée modérée ainsi qu'une irritation du système digestif. Le brouillard de pulvérisation entraîne une irritation des voies respiratoires. En raison du pH élevé du produit, le rejet dans les eaux de surface est nocif pour la vie aquatique. Non combustible. Les déversements sont glissants. Réagit au contact des acides, des sels d'ammonium, des métaux réactifs et de certains composés organiques.

c - Effets chroniques**d - Règle relative au mélange**

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMÉRO DE CAS	% EN POIDS
Eau	7732-18-5	65-80
Acide silicique, sel de lithium	Breveté	20-35

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Aucun.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Peau

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

Voies respiratoires

Sortir à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Voies gastro-intestinales

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Consulter un médecin immédiatement. Si la victime est pleinement consciente, lui donner un verre d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

c - Codes NFPA

Moyens d'extinction : Ce matériau est compatible avec tous les moyens d'extinction.

Dangers pour les pompiers : Consulter la section 3 pour obtenir plus de renseignements concernant les risques présents lorsque ce matériau se trouve dans une zone d'incendie.

Équipement de lutte contre l'incendie : L'équipement de protection suivant pour les pompiers est recommandé lorsque ce matériau est présent dans la zone d'incendie : lunettes de protection contre les produits chimiques, un vêtement de protection pour tout le corps, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des bottes en caoutchouc.

b - Dangers NFPA inhabituels

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Protection individuelle : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, un vêtement de protection pour tout le corps, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des bottes en caoutchouc. Voir la section 8.

Dangers environnementaux : Coule et se mélange à l'eau. Un pH élevé de ce matériau est nocif pour la vie aquatique, voir la section 12. En cas de déversement, seule l'eau s'évaporera de ce matériau.

b -

Nettoyer à l'aide d'un matériau absorbant le liquide (comme le sable, la poussière de bois). Laver le site de déversement soigneusement à l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent. Mettre au rebut selon les règlements des gouvernements fédéraux, nationaux et locaux.

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation. Conserver le récipient fermé. Nettoyer immédiatement les résidus issus de la fermeture à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements.

b - Conteneurs vides

Conserver les récipients fermés. Stocker dans des récipients en plastique propres. Séparer des acides, des métaux réactifs et des sels d'ammonium. Conserver à l'abri du gel. Température de stockage recommandée : de 15 à 60 °C (59 à 140 °F). Ne pas stocker dans des récipients en aluminium, en acier, en fibre de verre, en cuivre, en laiton, en zinc ou dans des récipients galvanisés.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

Aucune PEL de l'OSHA, aucune TLV et OEL de l'ACGIH n'est applicable pour ce matériau.

b - Mesures techniques

Utiliser avec une ventilation adéquate. Conserver les récipients fermés. L'accès à une douche de sécurité et à une douche oculaire-yeux de sécurité doit être direct.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Protection de la peau : Porter des gants et des vêtements de protection pour tout le corps.

EPI - Yeux

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

EPI - Voies respiratoires

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur contre les brouillards et la poussière approuvé par le NIOSH dans les endroits où un brouillard de pulvérisation risque de se produire. Suivre les réglementations de l'OSHA pour l'utilisation du masque (29 C.F.R. §1910.134).

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Liquide, transparent à blanc opalescent.
b - Odeur	Inodore ou odeur de moisi
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Environ 10,8.
Point de fusion	Not applicable
Point d'ébullition	Not applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Not applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Not applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Not applicable
Gravité spécifique	1,2 g/cm ³ (20 °C); 25 °B; 10,0 lb/gal
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

b - Conditions à éviter

Ce matériau est stable dans toutes les conditions d'utilisation et de stockage.

Polymérisation dangereuse

d - CONDITIONS A EVITER

Aucun.

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Se gélifie et génère de la chaleur lorsqu'il est mélangé avec de l'acide. Absorbe le dioxyde de carbone lorsqu'il est exposé à l'air. Peut réagir avec des sels d'ammonium, ce qui produit une évolution du gaz ammoniac. Du gaz d'hydrogène inflammable peut se former au contact de l'aluminium, de l'étain, du plomb ou du zinc.

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Hydrogène.

11 - Informations toxicologiques

b - Toxicité aigue

Lors de tests d'irritation initiale potentielle, un matériau semblable a entraîné une irritation oculaire modérée et une irritation cutanée modérée.

c - Epidémiologie

Données concernant la toxicité subchronique : L'ingestion répétée ou l'ingestion de grandes quantités de composés de lithium solubles est connue pour entraîner une défaillance temporaire de la fonction mentale.

Études spéciales : L'ingestion répétée ou l'ingestion de grandes quantités de composés de lithium solubles pendant la grossesse est connue pour provoquer des anomalies fœtales. L'ingestion fréquente sur de longues périodes de temps de quantités de l'ordre du gramme de silicates est associée à la formation de calculs rénaux et d'autres calculs urinaires siliceux chez l'homme. Le silicate de lithium n'est pas répertorié par le CIRC, le NTP ou l'OSHA comme substance cancérigène.

d - Toxicologie

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

12 - Informations écologiques

Ce produit n'a pas été testé pour une éventuelle écotoxicité.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement pour le produit.

d - Mobilité dans le sol

Aucun renseignement pour le produit.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Le matériau éliminé ne constitue pas un déchet dangereux.

Éliminer conformément aux permis et réglementations fédéraux, nationaux et locaux.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Ce matériau n'est pas un matériau dangereux réglementé pour le transport.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

CERCLA : Aucune quantité à déclarer CERCLA n'a été établie pour ce matériau.

SARA TITRE III : N'est pas une substance extrêmement dangereuse selon la section 302. N'est pas un produit chimique toxique selon la section 313. Catégories de danger selon les sections 311/312 : Aigu

TSCA : Tous les composés contenus dans ce produit figurent sur l'inventaire du TSCA.

15.2 -

16 - Autres informations

Dévitirification

Elimination après usage

Evaluation de danger SIMD

Fiches de données techniques

Sommaire des révisions

FDS préparée par

Fiche signalétique établie par : LE SERVICE EN CHARGE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements présentés ici sont présentés de bonne foi et présumés exacts à la date d'entrée en vigueur de cette fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette fiche signalétique en complément d'autres renseignements recueillis par eux dans leurs efforts pour assurer la santé et la sécurité de leurs employés ainsi que la bonne utilisation du produit. Ce résumé des données pertinentes reflète un jugement professionnel; les employeurs doivent noter que les renseignements considérés comme moins pertinents n'ont pas été inclus dans cette fiche signalétique. Par conséquent, étant donné le caractère sommaire de ce document, Morgan Thermal Ceramics n'étend aucune garantie (explicite ou implicite), décline toute responsabilité et ne fait aucune représentation quant à l'exhaustivité de ces renseignements ou leur pertinence pour l'application envisagée par l'utilisateur.